



الشركة المنجمية لتويسيت
COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT
PROSPECTEUR DE VALEURS

Erratum

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Compagnie Minière de Touissit « CMT », sont informés qu'une coquille s'est glissée dans la **date de l'avis de convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire** lors de la publication de la communication financière sur l'Economiste n° 4736 du 24 mars 2016.

Il fallait lire Mercredi 1^{er} juin 2016 à 10h00 au lieu de Mercredi 15 juin 2016 à 10h00.

Nous nous excusons de cette malencontreuse erreur auprès de nos actionnaires et des lecteurs de l'Economiste.

Fait à Casablanca, le 25 mars 2016



الشركة المنجمية لتويسيت
COMPAGNIE MINIERE DE TOUISSIT
PROSPECTEUR DE VALEURS

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES EN ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE LE 15 JUIN 2016 A 10 H

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Compagnie Minière de Touissit, Société Anonyme au capital de 168.123.300,00 Dhs et dont le siège social est à Casablanca, Immeuble SIGMA, 5^{ème} étage, lotissement ALAFAK, lots 449-450, La Colline – Sidi Maârouf 20270 Casablanca, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 32499, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra audit siège, le 15 Juin 2016 à 10 h, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée sur l'exercice 2015 ; examen des comptes de l'exercice 2015 ;
- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2015 ;
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi n° 17-95, telles que modifiées et complétées par la Loi n° 20-05 ;
- Approbation desdits rapports et conventions réglementées, ainsi que les comptes et les opérations de l'exercice 2015 ;
- Quitus à donner aux Administrateurs et aux commissaires aux comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ;
- Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2015 ;
- Renouvellement du mandat de deux Administrateurs ;
- Pouvoirs à conférer.

PROJET DE RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice, se soldant par un bénéfice net de **191 739 639,35 dirhams**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes quitus complet et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le bénéfice net de l'exercice, de la manière suivante :

Résultat net de l'exercice	191 739 639,35 DH
- Réserve légale	-
= Solde	191 739 639,35 DH
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	57 746 441,23 DH
= Bénéfice distribuable	249 486 080,58 DH
Dividende aux actionnaires 135 dh/ action	226 966 455,00 DH
= Solde à inscrire en report à nouveau	22 519 625,58 DH

Elle décide, en conséquence, de distribuer un dividende global de **226 966 455,00 dh**, soit un dividende de **135 dh** par action pour l'exercice 2015 et d'affecter au report à nouveau le solde non distribué, soit **22 519 625,58 dh**.

Ce dividende sera mis en paiement, à raison de :

-139.542.339 dh, soit 83 dh par action, le 25 juin 2016,
-87.424.116 dh, soit 52 dh par action, le 25 septembre 2016 au plus tard.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi n° 17-95 sur les sociétés anonymes,

telles que modifiées et complétées par la Loi n° 20-05, approuve ledit rapport, ainsi que toutes les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

L'Assemblée Générale donne à cet égard, quitus entier aux Administrateurs.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de fixer le montant annuel des jetons de présence du Conseil d'Administration, relatifs à l'exercice 2015, payable à l'issue de la présente Assemblée, à la somme de **3 200 000 dh**.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-François FOURT pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SIXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Mohamed LAZAAR pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires, et notamment pour déposer au greffe du Tribunal de Commerce les états de synthèse et les rapports des Commissaires aux comptes, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration